

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le DIX NEUF JANVIER
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 17

Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Buet Maurice, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Baud Marie, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Page Olivier, Pillot Serge

Absents et excusés : 05

Mmes, MM. Voirin Pierre, Castex Margaux, Baud Pachon Valérie, Coquillard Michel, Marchand Thierry

Pouvoirs : 02

Monsieur Voirin Pierre à Madame Marullaz Aube

Madame Castex Margaux à Madame Buet Manuelle

- Monsieur Olivier Page a été désigné secrétaire -

D_2023_01_09

Budget principal de la commune : attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Auvergne-Rhône-Alpes Haute-Savoie

L'intérêt avéré et grandissant des jeunes pour les métiers de l'artisanat, par la voie de l'apprentissage en alternance au sein d'entreprise et en centre de formation, est soutenu par les services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat - CMA - Auvergne-Rhône-Alpes.

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes contribue activement, depuis de nombreuses années à l'orientation professionnelle vers les métiers et l'apprentissage en accompagnant jeunes et entreprises vers la réussite de leurs projets par différents services :

- Le centre d'aide à la décision (CAD) pour :
 - la promotion des métiers et l'information auprès des jeunes, du public en reconversion, des demandeurs d'emploi,
 - l'accueil et l'orientation des candidats à l'apprentissage,
 - la mise en relation entre les jeunes et les entreprises à la recherche de centres de formations.

- Le service apprentissage pour :
 - l'accompagnement des jeunes et des entreprises aux formalités liées à l'apprentissage,
 - le conseil juridique et réglementaire aux entreprises pendant la durée de formation

Pour 2022 ce choix d'orientation professionnelle concernait 5 jeunes Morzinois (2 en 2021). C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal d'apporter un soutien financier à la CMA d'Annecy à hauteur de 125 € par jeune en formation soit 625 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances-budget du 11 janvier 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Auvergne-Rhône-Alpes Haute-Savoie - Annecy - une subvention de fonctionnement 2023 d'un montant de 625 €,

AUTORISE M. le maire à mandater cette subvention au compte 6574.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 31 janvier 2023.

Le secrétaire de séance,
Olivier Page.



Le maire de Morzine
Fabien Trombert.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
